



Démission - convention assurances (cadre)

Par **popline**, le **27/03/2012** à **10:58**

Bonjour,

Je suis cadre dans une société d'assurance, et je m'appête à donner ma démission.

Malgré des recherches sur le net, je ne parviens pas à savoir si mon solde de RTT courant va être inclus dans mon solde de tout compte ou non.

Ainsi, pourriez vous me dire si:

- les RTT sont réglés par l'employeur lors du solde de tout compte si non pris?
- les RTT pris rallongent ils la durée du préavis?
- rien n'est indiqué dans ma convention concernant les CP pris et deja posés avant ma démission - repoussent ils la durée du préavis?

merci d'avance pour votre aide,
Popline